

## **Plan d'acquisition et de développement des collections du Centre de Ressources du Campus des métiers et de l'entreprise**

### **Introduction**

---

La rédaction du plan d'acquisition et de développement des collections du Centre de Ressources du Campus des métiers et de l'entreprise s'inscrit dans la continuité de la politique menée en matière d'acquisitions par le service.

Il a pour but d'en formaliser les principales orientations.

Comme toute politique documentaire, ce texte n'a pas vocation à être définitif et il sera amené à être amendé, en fonction de l'évolution des formations proposées au Campus des métiers et de l'entreprise, en fonction de l'évolution de la documentation et en fonction des moyens financiers du Centre de ressources.

### **Missions du Centre de Ressources**

---

Le Centre de ressources a pour vocation de répondre aux besoins documentaires des publics en formation initiale et continue du Campus des métiers et de l'entreprise.

Pour il se fixe deux principales missions :

1. Améliorer sans cesse son offre documentaire, en direction de ses différents publics
2. Améliorer l'utilisation et l'accès à cette documentation, en mettant l'accent sur la formation des usagers et sur l'accessibilité à ces ressources.

### **Moyens financiers**

---

Le budget alloué au Centre de ressources pour la documentation représente environ 15 000 € annuels (stable en 2009 et en 2010, mais tombé à 12 000 euros en 2011).

Sur cette somme, environ 5 000 € sont consacrés aux abonnements de périodiques.

La différence est consacrée à l'achat de monographies, pour la plupart en langue française.

### **Niveau de la collection**

---

La collection couvre l'ensemble des disciplines de la formation professionnelle de niveau V (CAP) et de niveau IV (BP, BTM, Bac Pro) préparés au Campus des métiers et de l'entreprise. Elle doit à la fois répondre aux besoins documentaires des apprenants en formation initiale, des artisans en formation continue et des créateurs/repreneurs d'entreprise.

### **Axes prioritaires de développement des collections**

---

Les priorités définies pour le développement des collections jusqu'en 2015 sont les suivantes :

1. Renforcer les collections de manuels scolaires et documentaires pour les diplômés réformés
2. Constituer un fonds documentaire pour les nouveaux métiers
3. Renouveler les collections des domaines techniques pour proposer une information actualisée
4. Développer l'offre multimédia
5. Améliorer l'offre et son accessibilité pour les créateurs/repreneurs d'entreprise

## Taux de rotation des ouvrages

---

L'étude des taux de rotation des ouvrages les plus consultés (nombre d'emprunt par exemplaire et par an) a montré que l'offre sur le plan pédagogique était parfois insuffisante : certains manuels atteignent par année le nombre maximum de prêts possibles (nombre de semaines ouvrées/durée maximale du prêt : soit plus de 12 prêts par an).

Pour renforcer les collections il est nécessaire de procéder à un réassort pour les ouvrages les plus consultés.

## Abonnements périodiques

---

Destinés essentiellement à la consultation sur place, les abonnements de périodiques constituent près de la moitié des dépenses documentaires du Centre de ressources, et représentent un poids budgétaire à peu près incompressible qui augmente, à abonnements constants, d'environ 3% chaque année.

Une mise en place de marchés publics pour l'acquisition des abonnements physiques et numériques est à l'étude pour une mise en œuvre à compter de 2013.

Répartition des titres par métiers et prix des abonnements en 2011:

Métier	Nombre d'abonnements	Prix TTC (en €)
Ambulancier	1	28,00
Anglais	8	300,80
Arts appliqués	2	180,50
Automobile	9	1 090,80
Boulangerie-Pâtisserie	4	198,60
Coiffure	3	236,00
Cordonnerie	1	36,00
Electricité	1	0,00
Esthétique	4	167,00
Généralistes	13	1 070,96
Installations sanitaire	2	195,00
Petite enfance	1 prévu pour 2012	95,00
Photo	3	96,00
Prothèse dentaire	3	435,00
PSE	1	45,00
Vente	3	296,00
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>4470,66</b>

## Récolement

---

Aucun récolement complet n'a eu lieu depuis 2 ans, sauf pour les périodiques. Il est impératif de prévoir la mise en place d'un récolement annuel, planifié début juillet, de façon à vérifier régulièrement l'état du fonds et son rangement.

## Conclusion

---

La politique de développement des collections ainsi formalisée constitue avant tout un outil pour l'acquéreur, destiné à faciliter sa prise de décision. Ce document est également un outil de communication à la fois destiné au public du Centre de ressources et aux autorités de tutelle. Il est par essence voué à évoluer pour s'ajuster aux besoins de l'établissement.